

Forum national sur l'accaparement des terres au Togo

du 15 au 16 mars 2012

FOPADESC, Lomé

DECLARATION

Nous, organisations de la société civile (OSC), les Organisations Paysannes (OP), les autorités traditionnelles, les parlementaires, les universitaires, et Agents des services techniques de l'Etat réunies les 15 et 16 mars 2012 à FOPADESC Lomé dans le cadre du Forum national sur l'accaparement des terres, avons examiné les résultats de l'étude exploratoire sur l'accaparement des terres au Togo, afin de décider des actions à mener pour contrôler le phénomène.

Suite à la crise alimentaire mondiale des années 2007 et 2008, l'agriculture familiale est menacée par un phénomène nouveau : l'accaparement des terres.

Ce phénomène existe quand des individus, des Etats, des firmes internationales et/ou nationales usent des voies prétendues légales pour acquérir d'importantes superficies de terres aux fins d'investissements pour l'agro-industrie ou pour la spéculation.

En effet, la hausse brutale des prix des denrées alimentaires, fin 2007 a emmené des pays ne disposant pas de terres agricoles en quantité suffisante tels que l'Arabie Saoudite ou la Chine, à acquérir des terres dans les pays en développement afin de sécuriser leurs importations alimentaires et développer la production d'agrocarburants.

Ces terres, dont la taille est disproportionnée par rapport aux exploitations agricoles familiales privent les communautés locales et riveraines de leurs ressources naturelles, culturelles ainsi que de leurs moyens de subsistance.

Considérant qu'au niveau mondial, la demande de terres agricoles est passée d'une moyenne annuelle de 4 millions d'hectares en 2008 à 45 millions d'hectares en 2009 (Rapport Banque Mondiale), et que cette dernière est sans cesse croissante ;

Considérant qu'au Togo :

- L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie nationale et fait vivre les 2/3 de la population active ;
- les terres cultivables sont estimées à 3,4 millions d'hectares dont 41% sont effectivement exploitées,
- les terres agricoles du domaine foncier national sont nombreuses et comprennent 175 000 ha de bas fonds qui font l'objet de sérieuses convoitises des investisseurs étrangers et nationaux ;
- L'expropriation porte sur de grandes superficies (25 000 ha pour 23 cas recensés selon l'étude susmentionnée) ;
- Les difficultés d'accès à la terre sont réelles dans certaines zones en termes de pression foncière croissante, de dégradation de la fertilité des sols et de poches de pauvreté rurale ;
- Des pesanteurs socioculturelles limitent le droit d'héritage de la femme à la terre ;
- Il existe deux types de droits fonciers (droit foncier coutumier et droit foncier moderne) qui créent un dualisme et rend difficile l'application du droit en matière foncière ;
- La majorité de la population surtout celle vivant en milieu rural ignore les textes sur le foncier ;
- Les populations rurales ont un faible pouvoir économique qui les expose au bradage de leurs terres ;
- les études faites dans les sites affectés montrent que la cession de ces étendues entraîne de nombreuses perturbations socio-culturelles,

économiques, environnementales, structurelles qui touchent à la dignité humaine.

Des constats ci-dessus, il ressort que les conflits rampent, les populations victimes perdent leurs moyens de subsistance, la vie socio-culturelle est troublée... et qu'à long terme, la cohésion sociale, l'économie et la souveraineté alimentaire locales et nationales seront compromises.

Devant ce phénomène galopant, nous, organisations de la société civile (OSC), Organisations Paysannes (OP), autorités traditionnelles, parlementaires, universitaires, et Agents des services techniques de l'Etat :

- Aspirons à une société togolaise dans laquelle les communautés locales jouissent de leur droit de propriété sur la terre ;
- Décidons de consolider la COPAGEN Togo pour lutter efficacement contre l'accaparement des terres.

Nous nous fixons comme mission de :

- Documenter le phénomène de l'accaparement des terres au Togo ;
- Informer, former, éduquer et mobiliser largement les parties prenantes sur le phénomène d'accaparement des terres ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs concernés (Organisations des Communautés à la Base, OSC, collectivités locales et l'administration)
- Interpeller l'Etat togolais à définir, diffuser et appliquer les textes sur le foncier
- Conduire un plaidoyer à l'égard de l'Etat pour qu'il aménage les terres non exploitées au sein des communautés ;
- Accompagner les communautés dans l'aménagement de leurs terres en vue de les valoriser ;

Nous nous engageons à cet effet à mener une campagne intensive de plaidoyer sur le thème : « ***Touche pas à ma terre, c'est ma vie !*** ».

Nous invitons les populations concernées à ne pas brader leurs terres en cédant au gain facile et aux pressions des accapareurs ;

Nous lançons un appel pressant au gouvernement, aux partis politiques, aux parlementaires, pour qu'ils œuvrent à préserver ou qu'ils préservent le patrimoine foncier et culturel des communautés locales et promeuvent l'agriculture familiale pour assurer la souveraineté alimentaire au Togo.

Fait à Lomé, le 16 mars 2012

Le forum